

Nouveaux critères pour l'attribution des Solos au Spectacle

Les Patineurs qui feront partie de l'équipe du Québec se mériteront un solo pour les deux représentations et seront considérés comme des invités.

Tout les Lauréats de Patinage Canada se mériteront un solo pour les deux représentations.

les Patineurs de Compétition Élite se mériteront un solo pour les deux représentations.

(doit participer à toutes les compétitions provinciales sans classement au préalable)

(les trois disciplines considérées séparément)

Le Patineur Star 4 et + ayant obtenu le plus de points aux compétitions se méritera un solo pour les deux représentations.

(pour être éligible, doit avoir participé à un minimum de 4 compétitions)

(les 3 meilleures compétitions seront comptabilisées)

(les trois disciplines considérées séparément)

Le Patineur OS ayant obtenu le plus de points aux compétitions.

se méritera un solo pour les deux représentations

Le Patineur qui obtient le plus de points pour les tests Senior

se méritera un solo pour les deux représentations.

(le calcul sera effectué selon l'ancienne formule de points)

Six solos seront attribué par un tirage au sort pour une représentation seulement.

(deux juniors, deux intermédiaires et deux seniors)

(Un patineur qui aura été sélectionné pour un solo par tirage ne sera pas admissible l'année suivante).

les solos intégrés pour les juniors, intermédiaires et séniors sont abolis.

Un entraîneur ne peut pas obtenir un solo pour le spectacle.

Sujet à changement sans préavis

Le Comité du CPA Le Gardeur